

Édito

La période estivale est l'occasion de partager à mi-année les principales actualités d'EDSB, et plus globalement les évolutions récentes du contexte énergétique.

Le pic de la crise énergétique, qui s'est accélérée au printemps 2022 avec les tensions géopolitiques en Ukraine, semble derrière nous. Même s'ils restent élevés, les prix sur les marchés de l'électricité sont sensiblement inférieurs à ce qu'ils étaient à l'été 2022. Pour l'hiver prochain et contrairement à l'hiver dernier, RTE – le gestionnaire du réseau de transport d'électricité – annonce un risque d'approvisionnement faible. Le système énergétique européen s'est en effet adapté, tout particulièrement en diversifiant son approvisionnement gazier et les difficultés techniques qui affectaient la disponibilité du parc nucléaire s'estompent progressivement.

L'actualité d'EDSB de cette première moitié de 2023 a été riche et très positive. Tout d'abord, côté « production », après une sécheresse historique en 2022, on retrouve cette année une hydrologie – et donc une production hydroélectrique – similaire à ce que nous avons pu connaître par le passé. Pour autant, avec les changements climatiques en cours, il est dès à présent indispensable de se préparer à une hydrologie plus faible ainsi qu'à des événements extrêmes plus fréquents.

Côté « production », l'année 2023 sera également marquée par un

chantier majeur : la rénovation complète de l'usine de Roche Percée située dans le parc de la Schappe à Briançon. L'outil industriel sera remis à niveau et le rendement sera amélioré. Nous vous partageons les détails de ce chantier majeur dans cette Lettre Infos.

Côté « distribution », l'année 2023 a été marquée par les renouvellements des contrats de concession du réseau de distribution d'électricité pour les 25 prochaines années avec les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières. C'est une étape clé de la vie de ces concessions, et nous sommes ravis de poursuivre cette mission de service public auprès des habitants des deux communes. Nous y revenons également dans cette Lettre Infos. Côté « clientèle », la mobilisation des équipes se poursuit afin d'assurer la mise en œuvre des dispositions de soutien public aux consommateurs d'électricité décidés par le gouvernement (bouclier tarifaire, chèque énergie, amortisseur).

Enfin, afin de partager avec passion nos métiers et savoir-faire, vous trouverez le témoignage d'un collaborateur du service technique d'EDSB dans cette Lettre Infos.

En vous souhaitant une bonne lecture et un excellent été,

Timothée Ollivier, directeur d'EDSB

en bref...

La Sous-Préfète de Briançon visite le barrage de Pont-Baldy

Le 13 juillet, Le Président du Conseil de Surveillance (Éric Peythieu) et les membres du Directoire étaient ravis d'accueillir Dalila Zane, Sous-préfète de Briançon, pour une visite du barrage de Pont-Baldy. Cette visite a été l'occasion d'aborder la situation énergétique et de partager autour des principaux enjeux d'EDSB.



Évolution du tarif réglementé de l'électricité à compter du 1^{er} août

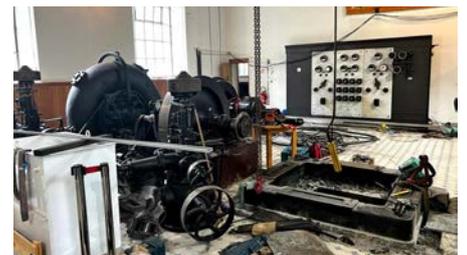
Le gouvernement a décidé une augmentation du tarif réglementé de l'électricité de 10% à compter du 1^{er} août. Pour rappel : le gouvernement avait précédemment décidé une hausse de 4% début 2022 et 15% début 2023. Sans ce « bouclier tarifaire », la hausse des tarifs réglementés aurait été de 100% en 2023.

UNE RÉNOVATION MAJEURE DE L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE ROCHE PERCÉE À BRIANÇON

L'aménagement de la Roche Percée date de la première guerre mondiale, ce qui en fait l'un des plus vieux aménagements hydro-électriques du département des Hautes-Alpes. Initié en 1916, cet aménagement a été mis en service en 1919. Depuis plus de 100 ans, il exploite la force motrice des eaux de la Durance entre le hameau du Fontenil et le parc de la Schappe à Briançon. Une galerie de plus de 900 mètres creusée dans le rocher permet de transiter l'eau depuis la prise d'eau jusqu'à son usine. D'une puissance de 1 000 kW, l'usine produit annuellement 5 millions de kWh qui sont injectés sur le réseau électrique de Briançon.

Dans les années 80, la prise d'eau avait été équipée d'une passe à poissons afin d'assurer la continuité écologique des truites fario sur la Durance, et l'usine d'une nouvelle turbine en remplacement des deux turbines installées historiquement. À noter également qu'une partie du bâtiment de l'usine abrite une zone « musée » dédiée à l'histoire de ce lieu qui fait pleinement partie du patrimoine industriel du territoire.

À partir de septembre 2023, d'importants travaux vont être menés afin de remettre à niveau l'aménagement et d'en renforcer la performance. Au niveau du hameau du Fontenil, le génie civil de la prise d'eau et de la



galerie d'amenée vont être repris. Dans le parc de la Schappe, la conduite forcée historique va être changée et deux nouvelles turbines viendront prendre place dans l'usine. Ce sont ainsi plus de 2 millions d'euros qui seront investis sur cet aménagement. Les travaux devraient s'achever au printemps 2024. Objectif de l'opération : remise à neuf des ouvrages qui accusent le passage du temps, mais également optimisation de la production d'énergie. La modularité des deux nouvelles turbines permettra une meilleure production l'hiver en période de forte de demande, mais également de faire face à la baisse des débits de la Durance en raison du changement climatique. Cette rénovation permet ainsi d'apporter durablement une électricité renouvelable et décarbonnée au territoire.



LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELÉES POUR LES 25 PROCHAINES ANNÉES

Une concession de distribution d'électricité est un contrat de service public conclu entre un Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) d'énergie et les Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie (AODE). L'objet de ce contrat est de déléguer l'entretien, l'exploitation et les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité. EDSB est un GRD dont ses deux AODE sont les communes de Briançon et Saint Martin de Queyrières, toutes deux propriétaires des réseaux de distribution sur leur territoire respectif.

Le contrat actuel des concessions arrive à échéance le 18 octobre 2023 pour la commune de Briançon et le 9 juin 2024 pour la commune de Saint-Martin-de-Queyrières. Plusieurs mois d'échanges entre EDSB et les deux communes ont permis d'aboutir à de nouveaux contrats qui intègrent pleinement les nouveaux enjeux de la transition énergétique et qui définissent une trajectoire d'investissement pour les 25 prochaines années. Ce sont ainsi près de 10 millions d'euros qui seront investis dans le réseau de distribution d'électricité. Les nouveaux contrats, signés pour une durée de 25 ans, prendront effet le 1^{er} novembre 2023 pour la commune de Briançon et le 1^{er} janvier 2024 pour la commune de Saint-Martin-de-Queyrières.

EDSB est extrêmement fière du renouvellement de la confiance des Briançonnais et des Saint Martinous et s'efforcera d'assurer une gestion de qualité du réseau de distribution d'électricité au service du territoire.

SERVICE ET SOLIDARITÉ

Face à l'envolée des prix du marché de l'électricité, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie pour les clients les plus pénalisés. Les équipes commerciales d'EDSB et d'EDSB l'agence se sont mobilisées pour informer les clients, mettre en œuvre les dispositifs de soutien et organiser la distribution des aides : bouclier tarifaire, amortisseur tarifaire, guichet ASP, chèques énergie, aides du Fonds Solidarité Logement, facilités de paiement, etc.

Dans cette période délicate pour nombre de clients, les équipes commerciales se sont efforcées d'être à l'écoute et disponibles pour accompagner aussi efficacement que possible les clients. La proximité entre EDSB et ses clients a aidé dans de nombreux cas à trouver des solutions qui ont permis d'atténuer les hausses de prix.

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ? IL EST ESSENTIEL POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ D'EN INFORMER EDSB

Il est primordial de bien se renseigner sur la réglementation en vigueur applicable avant de valider votre projet d'installation photovoltaïque. Il existe à ce jour trois possibilités :

- 1- Autoconsommation sans revente du surplus, et limitée à 3kWc,
- 2- Autoconsommation avec revente du surplus,
- 3- Vente en totalité de votre production.

Pour faire le point sur vos besoins et choisir ce qui conviendra le mieux à votre projet, vous pouvez vous faire accompagner par un bureau d'étude ou par un installateur Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Selon la puissance de production et le mode d'installation choisie, vous pourrez également poser un kit sans passer par un professionnel, sous couvert du strict respect des normes en la matière, et de la déclaration de votre installation auprès du Gestionnaire du Réseau EDSB sur les communes de Briançon et de Saint-Martin-de-Queyrières.



À retenir : Quelle que soit la valorisation que vous souhaitez faire de votre production d'électricité, et quelle que soit la puissance de votre installation, n'oubliez pas de la **déclarer au Gestionnaire de Réseau !** C'est simple, c'est gratuit, **mais c'est surtout sécuritaire.**

APPRENDRE À CONNAÎTRE MON ENTREPRISE LOCALE D'ÉNERGIE

Julien est le premier à se présenter pour cette nouvelle rubrique.

Quelles sont tes principales missions au sein d'EDSB ?

- Garantir la qualité de l'électricité distribuée sur les deux concessions, de Saint-Martin-de-Queyrières et Briançon.
- Améliorer la qualité du réseau électrique, au fil des travaux d'embellissement, de renforcement et des

extensions futures.

- Assurer les dépannages les plus courts et efficaces possibles.

Quel est ton principal défi actuellement ?

Permettre et réussir le développement des bornes de recharge des véhicules électriques, et leur intégration dans le

réseau électrique.

La réussite professionnelle dont tu es le plus fier ?

Le chantier d'enfouissement du réseau aérien de Saint Blaise, qui a permis d'améliorer le cadre de vie des résidents de ce hameau.

